

Les maisons de femmes battues : du groupe autonome à la prise en charge par l'État

Centers for women victims of violence: from autonomous women's groups to State services

Las casas para mujeres violentadas: del grupo autónomo al contro estatal

Micheline Beaudry

Numéro 6 (46), automne 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034978ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034978ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaudry, M. (1981). Les maisons de femmes battues : du groupe autonome à la prise en charge par l'État. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (6), 151-159.
<https://doi.org/10.7202/1034978ar>

Résumé de l'article

Les « maisons de femmes » sont nées des besoins des femmes de sortir de leur isolement, de créer une solidarité à l'intérieur de leur condition. Le principal objectif des maisons est de développer l'autonomie des femmes.

Au cours de la dernière décade au Québec, plusieurs maisons de femmes se sont vite transformées en refuge pour les femmes victimes de violence. L'étonnement des femmes elles-mêmes et des gouvernements devant l'ampleur de ce problème a été suivi d'une période d'organisation en vue d'intégrer ces maisons à l'ensemble des services officiels déjà existants.

L'articulation à l'État de ces « maisons » se fera à la faveur d'une gestion douce et efficace principalement par le moyen des subventions accordées. Mais du même coup on observe un glissement de la problématique féministe vers une problématique de services qui tend à institutionnaliser le mouvement.

Les maisons de femmes battues : du groupe autonome à la prise en charge par l'État

M. Beaudry

Les « maisons de femmes » sont nées des besoins des femmes de sortir de leur isolement, de créer une solidarité à l'intérieur de leur condition, d'entourer de chaleur et de crédibilité celles qui sont en difficulté et particulièrement celles qui sont victimes de violence.

Ces maisons reposent sur le principe du « self-help » et leur principal objectif est de développer l'autonomie des femmes. Dans ce but, le fonctionnement de la maison est collectivement pris en charge par les femmes hébergées conjointement avec les femmes de la maison.

Le support apporté aux femmes s'éloigne du modèle professionnel d'aide. La bureaucratie, les hiérarchies et la distance aux clients n'existent pas dans les maisons. L'égalité, la démystification des rôles sociaux et l'implication directe auprès des femmes caractérisent cette approche.

Ces maisons, conscientes de l'urgence de certaines situations de crise, sont ouvertes jour et nuit, accueillant les femmes avec leurs enfants et procurant l'anonymat et la sécurité que requièrent des femmes menacées par des conjoints violents.

Les femmes de la maison mettent l'accent sur le support de la femme en difficulté. Elles écoutent son histoire et la prennent au sérieux. Elles font le lien avec les milieux juridiques, sociaux et hospitaliers, accompagnant la femme jusqu'à ce qu'elle puisse se prévaloir d'une façon autonome de ces services institutionnels peu sensibilisés au problème qu'elle vit intensément.

Enfin, certaines maisons poursuivent la formation des femmes par des réflexions et des actions pouvant promouvoir la condition féminine.

Dans la dernière décade, le Québec, comme les autres provinces du Canada et les autres pays, a vu naître les « maisons de femmes » pour répondre à des besoins jusque-là ignorés par la société et ses services. Des petits groupes de femmes, avec peu de moyens et s'inspirant de l'initiative privée et d'une nouvelle conception du bénévolat et de l'action sociale ont ouvert des maisons de femmes qui se sont vite transformées en refuges pour les femmes victimes de violence.

L'étonnement des femmes elles-mêmes et des gouvernements devant l'ampleur du problème social qui se manifestait ainsi fut suivi d'une période d'organisation et de prise en charge du nouveau besoin en vue d'intégrer ces maisons à l'ensemble des services officiels déjà existants.

L'articulation à l'État de ces « maisons » perçues comme ressources ou services par le ministère des Affaires sociales se fera à la faveur d'une gestion douce et extrêmement efficace qui s'appuie principalement sur les subventions distribuées et les normes souples qui vont encadrer le nouveau phénomène issu du mouvement social des femmes.

La gestion de la violence faite aux femmes entraîne un glissement de la problématique féministe vers une problématique de services et tend à institutionnaliser le mouvement alors que les femmes opposent une volonté d'auto-gestion à cette gestion technocratique.

Un fait social

Retracer l'histoire de l'apparition de la femme battue comme fait social, c'est en réalité faire l'analyse d'une nouvelle forme de solidarité féminine. Sans le mouvement des femmes et sans les groupes de pression et de contestation qui l'alimentent, la femme battue ne serait encore aujourd'hui qu'un problème individuel, ce qu'elle a été pendant des siècles.

Quel est l'enjeu de cette dichotomie du privé et du social? À qui profite la barrière de la « propriété privée » puisque c'est ainsi qu'Engels l'a caractérisée, il y a près de cent ans. Pour Jalna Hanmer, de Grande-Bretagne, l'enjeu principal de cet état de choses est le contrôle social :

« À notre avis, ce désintérêt ne reflète pas la rareté de comportements, mais plutôt leur acceptation comme forme de contrôle social. Le phénomène n'apparaît pas comme fait social, il n'est reconnu que comme problème individuel, si bien qu'en cet âge de la sociologie, de l'ordinateur et des statistiques, le recensement de ce type de crimes n'est pas considéré comme une priorité¹. »

Dans plusieurs pays, la renaissance des mouvements féministes des années 60 et plus récemment encore les groupes de dénonciation de la violence exercée contre les femmes dans la société (ex. la marche des femmes pour se réapproprier la nuit) ont contribué à lever le voile sur l'ensemble des mécanismes qui concouraient à maintenir le silence sur ces faits et ainsi à perpétuer l'injustice communément admise.

Aux États-Unis, Lenore Walker en souligne la portée dans l'introduction de son ouvrage :

« Le mouvement des femmes a montré la somme immense de violence qui semble avoir été commise par des hommes contre les femmes en général. Tant d'institutions de la société sont composées d'hommes chargés de prendre soin des femmes, la famille incluse, c'est seulement naturel que ces institutions dominées par des mâles n'aient pas été capables de répondre aux besoins des femmes victimes de leurs propres agressions². »

Plus près de nous au Québec, les femmes se reconnaissent également comme à l'origine de ce mouvement de dénonciation : « Le mouvement des femmes, premier porte-parole, a contribué à démasquer ce qui apparaissait jusqu'ici un problème d'ordre privé³. »

Nous devons donc reconnaître comme premier partenaire de la femme victime de violence, les groupes de femmes de la base qui ne craindront pas de faire face à la violence de certains hommes et aux traditionnelles complicités que ces derniers trouvent dans les institutions de la société. Quant à l'État, dans ce dossier, il apparaît tantôt avec la face mâle des appareils d'État, tantôt avec la face femelle de ses nouveaux organismes : les Conseils consultatifs de la situation de la femme, les Commissions d'enquête, les Bureaux de la condition féminine. Cet État androgyne peut parfois mystifier plus qu'autre chose une situation qui est déjà suffisamment ambiguë. Car ce n'est un secret pour personne que tous ces nouveaux et récents organismes pour améliorer la condition féminine sont une tentative des gouvernements pour récupérer le mouvement social des femmes tout en représentant pour les femmes une chance, si mince soit-elle, d'influencer les niveaux de décision politique pour ce qui a trait à la situation de la femme.

L'émergence (1970-75)

La période d'émergence se vit dans un contexte de quasi-clandestinité et charrie beaucoup d'imprévu ; il y a peu de maisons d'hébergement selon le modèle connu actuellement ; la clientèle se manifeste sous forme de demandes qu'aucune réponse sociale ne vient satisfaire ; un écho international confirme le même phénomène dans plusieurs pays. Ce n'est que très lentement, dans cette décennie caractérisée par une éclosion sans précédent dans l'histoire d'oeuvres féministes portant sur tous les domaines et d'actions sociales inédites de la part des femmes, que va se constituer le champ de gestion de la femme battue.

En 1970, la Commission royale d'enquête sur la condition féminine (Rapport Bird) fait connaître les conclusions d'une enquête qui a duré plusieurs années. Mais la femme victime de violence est absente du Rapport comme porteuse et comme analyste d'une certaine condition féminine et même de

la condition féminine tout court. Et il faut bien constater que de ces 468 mémoires⁴, rien ne laisse encore pressentir la dramatique conclusion que fera une décade plus tard le C.C.C.S.F. (Conseil consultatif canadien de la situation de la femme) :

« [...] chaque année, une Canadienne sur dix est battue, qu'elle soit mariée ou qu'elle vive en union de fait⁵. »

Les services publics se révèlent inefficaces parce que non sensibilisés. Le problème n'est pas perçu et les intervenant(e)s ne tiennent pas compte du facteur « violence » dans leurs interventions ou ne savent pas travailler avec.

Pour le policier, il y a des « chicanes de famille » ; pour l'hôpital, il y a des femmes blessées accidentellement ou dépressives ; pour les services sociaux, il y a des « familles à problèmes multiples ». Il faut constater que les multiples intervenants qui sont et devraient être les agents de gestion de la problématique ne se sentent pas concernés par le problème ou à tout le moins ne sont pas sensibilisés.

Faut-il s'étonner que dans ces conditions, un réseau parallèle se crée en opposant au mode de gestion institutionnel, une gestion imaginative conçue pour des femmes et par des femmes et très à l'écoute des besoins non programmés des femmes victimes de violence familiale. Nous voyons ainsi apparaître comme partenaire inattendu et premier, aux côtés de la femme-victime qui n'avait pas d'alliance propre dans le drame social qui se jouait, les groupes de femmes qui fonderont les refuges, maisons de transition et avant tout, maisons de femmes.

Comment ces femmes ont-elles compris l'ampleur du problème et l'intense besoin dans lequel se trouvaient les femmes victimes de violence ?

Elles se sont demandé « qui sont les exclus ? », convaincues que c'est l'écoute de ce qui est exclu du système qui permet de dépasser l'apparente logique de l'ordre⁶.

Dans une société avancée, si soucieuse de gérer elle-même ses populations « à risques », il est toujours intéressant d'étudier les exclus de ces gestions étatiques. La question permettait d'innover et d'apporter des réponses proches des besoins nouveaux qui allaient se manifester.

Partout la démarche semble la même : du mouvement des femmes aux femmes ; des femmes aux femmes en difficulté ; de ces dernières aux femmes battues. En 1976, le Centre de la femme nouvelle publie des statistiques : sur 1093 appels reçus, les femmes battues figurent pour 9,3 %⁷. Les Centres sont fidèles en cela à l'esprit d'Erin Pizzey, en Grande-Bretagne, qui ouvrit la première une telle maison :

« J'ai commencé à imaginer un centre public où les femmes et leurs enfants viendraient pour échapper momentanément à la solitude [...] Des centres tels que le nôtre pourraient être un premier pas pour donner aux femmes la possibilité de se rencontrer en dehors de chez elles, de pouvoir parler de tout ce qu'elles éprouvaient d'intolérable et de commencer à le changer⁸. »

C'est l'époque du bénévolat et des négociations isolées avec le gouvernement provincial dans le but de définir son statut. Le phénomène des maisons de femmes est encore peu perceptible.

L'organisation (1976-78)

D'une façon encore bien hésitante mais avec une orientation qui ne laisse planer aucun doute sur le principe implicite d'organisation qui l'anime, le réseau tente de naître, de se percevoir dans la dispersion des positions. Les maisons cherchent un point de ralliement pour établir entre elles et à un autre niveau ce même lien de solidarité que chaque maison noue avec les femmes en difficulté.

Isolées, éloignées, aux prises avec de nombreuses difficultés d'organisation et de financement, les maisons vont faire appel à un service du Conseil du statut de la femme (Consult-action) pour amorcer le regroupement des quelque dix maisons ou projets de maisons qui existent dans la province. La gestion imaginative va devenir une gestion partagée où la communication, l'échange d'information, l'élaboration de solutions et d'actions concrètes prennent le pas pour devenir les principaux axes de la création du réseau des maisons.

Les structures gouvernementales les plus favorables aux femmes (Conseil du statut de la femme)

sont attentives au phénomène, acceptent d'aider à promouvoir les maisons des femmes, à rendre public le problème de la violence faite aux femmes et à transmettre aux ministères concernés la responsabilité du nouveau problème social.

En l'absence de normes gouvernementales, les femmes s'investissent elles-mêmes comme intervenantes les mieux avisées dans la problématique et auprès des autorités concernées. À la fois refuges, lieux qui initient le changement et expériences de solidarité entre femmes en difficulté, les maisons continuent à ouvrir leurs portes offrant à la femme battue « la seule alternative viable » dans notre société⁹.

Les premières rencontres officielles avec le ministère des Affaires sociales ont lieu en mai 1978 ; le réseau des maisons est encore informel jusqu'en février 1979, date où il devient le *Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté*.

Les institutions continuent à ignorer le problème mais des ententes de services commencent à se créer avec les Centres de services sociaux (C.S.S.). L'entrée en scène des C.S.S. semble répondre au souhait du ministre des Affaires sociales qui parle des « maisons d'hébergement qui ne doivent pas refuser toute liaison avec un groupe plus officiel du réseau, un hôpital ou un C.S.S.¹⁰ »

La problématique de la violence faite aux femmes est publicisée à partir des recherches du Conseil du statut de la femme et trouve à s'intégrer dans la politique d'ensemble de la condition féminine que le Conseil publie à la fin de 1978 : *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*.

L'articulation à l'État (1979-81)

Avec cette troisième phase du développement des maisons, le réseau s'organise de façon de plus en plus complexe. Les revendications que portent les maisons s'institutionnalisent dans les « mécanismes formels, schématisés et sans surprise du changement dans l'ordre¹¹ ». Ainsi, ce qui n'était à l'origine qu'émergence et spontanéité se trouve réarticulé avec les politiques d'État par les subventions et les normes nouvelles qui émanent des organismes gouvernementaux.

Et ce qu'il faut surtout comprendre dans ce processus, c'est

« Que le mécanisme d'institutionnalisation peut être considéré comme un indicateur du fonctionnement de la démocratie politique dans un pays : plus la récupération est rapide, plus la démocratie se porte bien, et plus les institutions spécifiquement chargées de la prise en charge des besoins nouveaux exprimés par les associations et les expériences novatrices font bien ce pourquoi elles sont faites¹². »

Le nouveau besoin est effectivement pris en charge et le gouvernement, dans le dossier précis des femmes et de la violence, dégage l'image d'un gouvernement généreux (subventions), responsable (Colloques sur la violence) et efficace (le ministère des Affaires sociales comme partenaire du Regroupement).

Cette gestion idéologique des femmes en difficulté, i.e. la façon dont le gouvernement est en train de cerner et de normer la problématique ne peut se traduire que par une idéologie de services qui est de plus en plus définie par lui en termes d'accessibilité, de rentabilité, d'ampleur, dans le temps et dans l'espace, de rythme, d'influence de spécialistes, etc.

Les colloques régionaux sur la violence

En réponse aux recommandations du Conseil du statut de la femme concernant la violence faite aux femmes, le ministère de la Justice s'implique dans le dossier et entreprend conjointement avec le ministère des Affaires sociales et le C.S.F. de mettre sur pied un colloque sur la violence.

Il est important de situer ce colloque comme la démarche officielle d'une structure gouvernementale. Le colloque ne vient pas de la base. Il résulte de l'implication de divers ministères dans la problématique. En ce sens, il est une intervention de l'État auprès d'intervenants dont il est l'employeur. Et c'est pourquoi, il faut interroger les choix organisationnels qui ont été faits et voir en quoi ils ont pu être des choix politiques.

Fallait-il organiser un colloque sur la violence en général ou sur la violence faite aux femmes et aux enfants ? Pourquoi un colloque pour les intervenants ? La légitimité des choix gouvernementaux ne peut dissimuler que d'autres choix étaient possibles.

L'homogénéisation des violences

On retrouve dans le discours du ministre de la Justice, dans le texte préparatoire aux colloques sur la violence, une vision globalisante de la violence et ceci à plusieurs niveaux. Ce discours fait état :

- « – que toutes les sociétés modernes sont affectées par la violence ;
- que la société québécoise entière finit par être affectée ;
- que la préoccupation du gouvernement est globale face au phénomène ;
- que le gouvernement veut mettre sur pied un vaste programme qui comporte plusieurs volets et chacun de ces volets aura plusieurs phases ¹³. »

Ces volets sont les sports, les médias, la criminalité des jeunes, la violence à l'égard des femmes et des enfants et enfin la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO).

L'idéologie qui préside à ces sortes de regroupement des violences tend à remplir plusieurs fonctions. La première de ces fonctions idéologiques est de renforcer l'image gouvernementale de sécurité. L'État donne toujours l'image d'une certaine neutralité au service des intérêts publics et non d'intérêts particulier comme ce serait le cas ici pour la violence faite aux femmes. Il fallait replacer dans le contexte des autres violences cette violence particulière et dire à la population que la préoccupation du gouvernement est globale et que des actions seront entreprises à tous les niveaux pour maintenir la sécurité de tous les citoyens.

Que la violence faite aux femmes et aux enfants se voie encadrée par la violence dans les sports et par la CECO conduit à faire oublier que la violence entre hommes et non la violence « faite aux hommes » est socialement valorisée, rentable économiquement et largement publicisée (hockey-boxe). Que cette violence ritualisée ou non crée des héros même dans les cas de victimisation (Mesrine) et que le cinéma et la littérature dans une large part sont les héritiers d'histoires d'hommes violents, les justiciers ou les autres, qu'importe...

Cela fait oublier aussi que la violence fait aux femmes est dévalorisante, qu'elle crée des victimes et de la pauvreté sous forme de misère ou de dépen-

dance économique et que la société a tendance à blâmer les victimes de s'être trouvées dans des situations de victimes. La même société oppose un tabou à ces formes de violence et si elle les exploite, c'est pour un usage clandestin et socialement caché (la pornographie).

L'homogénéisation des violences a un autre rôle qui est d'universaliser la fonction de la violence en y ajoutant des volets successifs et en accentuant le caractère particulier et marginal de certaines violences même si on les affecte ensuite de « priorités » au niveau des actions à entreprendre. L'homogénéisation prépare le terrain à de vastes programmes pour mettre en place un discours scientifique sur la violence, constituer des groupes de professionnels de la violence et élaborer une logique de services.

La violence faite aux femmes et aux enfants

Quand il fut décidé dans le comité de travail représentant les ministères qu'on ne pouvait aborder le thème de la violence dans son ensemble, la priorité fut donnée à la violence faite aux femmes et aux enfants.

Pourquoi un colloque sur la violence faite aux femmes et aux enfants? Ce qu'on peut constater, c'est qu'il n'a pas été possible « politiquement » pour le groupe de travail de faire le choix d'un colloque sur « la violence faite aux femmes » uniquement.

Cette orientation politique des colloques engage l'avenir, on ne sait sur combien d'années autant par rapport à la condition féminine que pour la mise en place d'un réseau de distribution de services aux femmes et aux enfants maltraités. Même si les colloques voulaient surtout déclencher une volonté de faire quelque chose et de remettre en question des pratiques, il n'en demeure pas moins qu'ils étaient l'acte officiel d'un gouvernement, qu'ils engageaient un budget considérable et que les choix des structures et des thèmes imprimaient une visée idéologique à toute la problématique.

Unir la violence faite aux femmes et aux enfants comportait à la fois des inconvénients et des avantages pour les femmes.

Il y avait un risque à traiter des deux sujets dans le même colloque dans la mesure où ces deux

formes de violence ont un statut très différent. La violence faite aux enfants relève de spécialistes ou à tout le moins est reconnue par le réseau officiel qui en prend charge. Cette prise en charge fabrique des *cas sociaux* pour autant qu'on désigne ainsi tous les enfants objets de signalements et suivis par des intervenant(e)s sociaux.

La violence faite aux femmes n'a jamais été reconnue par le réseau officiel. C'est le mouvement des femmes qui la prend modestement en charge au niveau d'un bénévolat et de moyens plus humains que scientifiques. La violence faite aux femmes est traitée dans la marginalité de la spécialisation. Cette solidarité entre femmes fait apparaître les femmes violentées comme *cas culturels*, c'est-à-dire porteuses d'un état extrême de la condition féminine. « Quel est le statut d'une femme battue par son mari ? Il est inférieur à celui des animaux » dit Marilyn French¹⁴. Ces femmes, par conséquent, sont prêtes à réfléchir à cette condition, à ses racines (socialisation) et aux solutions que d'autres femmes vivent pour s'en sortir. Le danger d'unir deux problématiques si différemment perçues et traitées par la société était de nier encore une fois la violence la moins reconnue et les colloques ne l'ont sans doute pas évité complètement.

D'autre part, cette disparité dans les traitements des violences était à remettre en question et le voisinage des deux problématiques dans un même colloque pouvait les influencer en donnant à l'une la reconnaissance qui lui manque et à l'autre les solutions humaines et simples dont elle a un urgent besoin.

Le constat des intervenant(e)s qui ont fait de la prévention dans le domaine de la violence familiale est que les femmes battues ont des enfants et que les enfants battus ont des mères ; que dans notre société, c'est encore sur la femme qu'on remet la responsabilité des enfants ; qu'il y a peu ou pas de ressources dans le domaine social qui conservent l'unité mère-enfant ; que la politique des institutions (C.S.S. et autres) tend à séparer la mère des enfants et même les enfants entre eux :

« Les trois quarts des enfants [maltraités] sont retirés de leur famille. Et les intervenants sociaux jugent que cette pratique est bonne et sont satisfaits de ne garder que le tiers des enfants dans leur famille[...] »¹⁵ »

Tandis que les maisons d'accueil reconnaissent ce lien mère-enfant et donnent du support à la mère pour améliorer sa relation avec l'enfant.

Dans les maisons, les animatrices ont souvent constaté qu'une femme ne peut commencer à réfléchir sur elle-même que si ses enfants sont près d'elle et qu'elle ne met pas toute son énergie à savoir ce qu'ils deviennent ailleurs. L'enfant battu trouve dans le groupe de familles réunies une protection naturelle et une détente sans vivre le traumatisme d'une séparation d'avec la mère.

D'autres constatations laissent à penser que la Loi de la protection de la jeunesse (Loi 24) a une incidence importante sur le problème des femmes victimes de violence. Les équipes des maisons constatent que très souvent les intervenant(e)s sont plus empressé(e)s de régler un conflit familial quand l'enfant est concerné. Dans plusieurs cas aussi, comme l'avait fait observer Erin Pizzey, la femme violentée décide de quitter son foyer quand les enfants commencent à être touchés ; c'est à ce moment qu'elle est le plus motivée à utiliser la Loi 24 et à lutter pour le bien-être de ses enfants. Encore là, l'enfant est protégé par une loi relativement claire et efficace alors que la femme doit avoir recours à des lois qui souvent vont se retourner contre elle. Il peut y avoir une tentative de sa part et de celle des intervenant(e)s d'utiliser la loi destinée à l'enfant afin de mettre à jour sa propre situation.

Il était donc urgent de décloisonner ces problématiques et de sensibiliser les intervenant(e)s au lien mère-enfant dans la perspective de ce que serait une société qui ne s'applique pas à ignorer systématiquement le sort des femmes dans l'espace familial et social qui leur est réservé. Toutes ces raisons légitimes sans doute le choix qui a été fait de tenir des colloques sur la violence faite aux femmes et aux enfants même si le lien se justifie beaucoup moins dans le volet du viol par exemple. L'attention à l'enfant maltraité ne doit pas masquer le fait qu'il y a une problématique de la violence spécifique à la femme dans notre société.

Le colloque sur la violence faite aux femmes et aux enfants empêchait l'analyse féministe de se déployer et d'occuper tous les niveaux d'expression du colloque. De plus, on pouvait démontrer que dans ces actions et réactions au phénomène violence, les femmes sont souvent du côté des domi-

nants lorsqu'il s'agit d'enfants négligés ou maltraités puisque la société leur reconnaît la responsabilité des enfants, des plus jeunes surtout.

Les fonctions idéologiques des colloques ne sont pas évidentes mais elles étaient sous-jacentes aux choix qui ont été faits et il n'est pas possible de les ignorer totalement.

Ces colloques sont destinés aux intervenants(e)s écartant ainsi la possibilité d'une tribune de femmes. Par conséquent, ce qui devait être à l'origine, dans une logique de condition féminine, une sensibilisation populaire sur la violence faite aux femmes est devenu une vaste opération de recyclage d'agents gouvernementaux, de professionnels non sensibilisés à cette problématique qu'ils doivent gérer chacun à leur niveau tandis que le milieu qui tient le problème à bout de bras revendique une collaboration sans quoi il se constitue en réseau parallèle ou en groupe alternatif. L'enjeu est celui du contrôle social et non plus celui de l'évolution de la condition féminine. Il y a substitution d'enjeux.

Les gens du milieu, en prenant en charge une problématique refoulée par le réseau officiel ont créé un déséquilibre dans la distribution des services.

Le réajustement des agents sociaux s'imposait donc pour que ce doute introduit sur « l'ordre des rapports sociaux » homme-femme retrouve un nouvel équilibre à travers la jonction possible des éléments mobilisés (groupes de base) et des éléments intégrateurs (les intervenants gouvernementaux).

Les colloques sur la violence faite aux femmes sont la plaque tournante de la publicisation de la problématique et de la nouvelle gestion qui en sera faite. Après les colloques, les décisions gouvernementales vont s'appliquer tandis que des subventions substantielles sont accordées aux maisons et que les femmes se voient devant des alternatives qu'elles n'avaient pas prévues.

La volonté d'auto-gestion des femmes

Avec l'avènement du Regroupement provincial, le débat sur les maisons d'accueil, leur statut, leurs objectifs, leurs orientations prend forme. Le Regroupement est un lieu où convergent plusieurs discours : discours gouvernementaux, discours professionnels, discours féministes, etc. Si les prises de po-

sition sont la partie faible de cette période d'apprentissage du processus collectif, par contre les débats occuperont un espace important et évolueront nettement vers des positions de clarification. Le Regroupement va se voter un principe établissant son autonomie face à toutes les structures gouvernementales et à leurs interventions. Ce que pouvait signifier ce principe d'autonomie, c'était un large mandat qui faisait du Regroupement l'interlocuteur officiel face au ministère des Affaires sociales pour tout ce qui concernait la problématique des femmes en difficulté et surtout la question des subventions. L'autonomie du Regroupement était un outil pour collectiviser la problématique, pour définir des politiques de sensibilisation et de formation, pour définir des avenues de recherche, etc. Ce que chaque maison ne pourrait pas faire individuellement, le Regroupement pourrait, à un niveau collectif, le réaliser.

Les maisons sont l'objet d'interventions étatiques très centralisées (statistiques, cours de formation pour le personnel, normes nouvelles) tendant à l'uniformisation des pratiques. Le Regroupement provincial, par sa dimension d'autonomie collective peut faire face à cette gestion planifiée et technocratique dans la mesure même où les autonomies particulières des maisons parviennent à un consensus valable dans le processus de collectivisation. D'où les nombreux débats au sein même du Regroupement pour parvenir à ce consensus qui touche à la survie même de l'organisme.

Entre autres alternatives auxquelles furent confrontées les maisons, il faut citer l'affaire des C.A.L.A.C.S. (Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel).

Suite aux colloques sur la violence, parvenait au Regroupement la décision du ministère des Affaires sociales de donner aux maisons d'accueil les subventions pour le volet viol, écartant ainsi des subventions tous les Centres de viol qui en avaient fait la demande.

C'était, à toute fin utile, supprimer les groupes de femmes qui luttaient contre le viol et opposer entre elles deux formes d'initiatives de femmes qui venaient en aide aux victimes de violence.

L'homogénéisation des violences évoquée par le ministre de la Justice au début des colloques trouve donc ici à s'appliquer par la politique du M.A.S. face aux C.A.L.A.C.S.

Cette globalisation du problème de la violence faite aux femmes va pouvoir renvoyer à la marginalité l'aile radicale de la lutte contre la violence faite aux femmes, et sans qu'il soit jamais question d'autre chose que de coûts et de services.

Corrélativement, la fusion des deux problématiques autorise à prendre les conséquences sans jamais aller aux causes sociales. Ce qui est la définition même d'un « service ».

La conséquence politique d'inscrire cette gestion en termes de « services » est qu'elle individualise et privatise le problème qui demeure celui des femmes et non celui de la société.

Le bilan de cette opération politique fut la perte pour les femmes de la dimension « mouvement social » de leur action dans la mesure même où une rationalité technocratique venait d'utiliser un groupe de femmes contre un autre pour réduire le nombre d'organisations et intégrer à un seul réseau la lutte contre la violence faite aux femmes.

Car de même que les initiatives du milieu questionnent l'organisation de la distribution officielle des services, de même l'institutionnalisation et la prise en charge par l'État des nouveaux besoins brisent les solidarités du milieu et réarticulent ses organisations sur des objectifs de services publics.

La volonté d'auto-gestion des femmes se heurte à une nouvelle décision gouvernementale dans le cas des sessions de formation du personnel des maisons. Quelle que soit la qualité de ces sessions, les du budget, le programme et le choix des personnes ressources se faisant en dehors des femmes des maisons. Quelle que soit la qualité de ses sessions, les débats sur les choix organisationnels font voir que leur gestion échappe aux femmes et au Regroupement provincial.

L'accent y est mis sur le système officiel (ses structures, ses projets, ses outils), masquant la double absence des C.A.L.A.C.S. (expérience et dossiers sur la formation) et des maisons d'accueil (analyse des pratiques, alternatives par rapport aux pratiques professionnelles).

Les idéologies de ces deux univers sont tenues voilées laissant à penser qu'elles n'existent pas ou qu'il n'y en a qu'une, celle qui est proposée dans les sessions.

Malgré tous ces événements, les femmes ne cessent de faire des recommandations au M.A.S.

concernant tous les aspects de la problématique des femmes en difficulté.

Ces propositions montrent chez les femmes du Regroupement une volonté de lier les solutions à la capacité d'auto-gestion du mouvement des maisons. Elles montrent également l'importance de plus en plus grande que prennent dans le développement du réseau des maisons les interventions de l'État. Interventions guidées par la rationalité de gestion et niant ou ignorant plusieurs dimensions des mouvements sociaux qui ont donné naissance à ces nouvelles ressources.

La question se pose cependant de savoir quelle sera la capacité d'un mouvement qui se situe à mi-chemin entre le quotidien et le politique pour continuer à trouver des solutions dans le milieu, dans la solidarité de femme à femme et dans l'autonomie fragile de maisons dépendantes économiquement et donc exposées à une gestion publique.

Le défi des maisons

L'essentiel de cette réflexion portait sur la question de la capacité des femmes du réseau des maisons à maintenir une auto-gestion à travers les différentes phases d'émergence, d'organisation et d'institutionnalisation où s'est engagé le réseau afin de survivre.

L'analyse des principaux événements initiés par le gouvernement a permis de rendre compte des mécanismes subtils mais réels des technocraties modernes dans la gestion des groupes du milieu.

Le réseau des maisons qui a été à l'origine d'une pratique alternative est actuellement intégré non pas au réseau des Affaires sociales mais à l'ensemble des services dispensés par les organismes publics et privés.

Dans une perspective de la stratégie des services, la violence faite aux femmes devient un problème social gérable exactement comme les autres problèmes sociaux : la folie, la maladie, la pauvreté. Dans l'effort de privatisation de la nouvelle problématique, les processus de déjudiciarisation, de médicalisation et d'intégration aux services sociaux existants seront privilégiés.

Ma réflexion même est tributaire de l'évolution du réseau. Les analyses y sont de plus en plus orien-

tées vers des stratégies gouvernementales qui se font plus présentes, plus actives, éliminant progressivement les alternatives. La logique du milieu se déplace vers des problèmes d'administration et de communication institutionnelle de plus en plus complexes.

Le défi du nouveau réseau est-il de tendre à devenir de plus en plus spécifique en rapport aux services existants ou de continuer à se déterminer en fonction des besoins des femmes qui l'ont fait naître? Les débats qui s'instaureront autour de ces deux pôles ne peuvent manquer d'être féconds en termes d'actions et de connaissances pour le réseau lui-même et ses partenaires.

Micheline Beaudry
*membre du Regroupement provincial des
maisons d'hébergement et de transition pour
femmes en difficulté*

Notes

¹ Hanmer, Jalna, « Violence et contrôle social des femmes », *Questions Féministes*, n° 1, nov. 77, p. 73.

² Walker, Lenore, *The Battered Woman*, Harper and Row, New York, 1979, p. X.

³ Fréchette, Danièle, *Groupe de recherche sur la violence à l'endroit des femmes*, Rapport de la région du Montréal-Métropolitain, p. 43.

⁴ Gouvernement du Canada, *Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, 1970.

⁵ MacLeod, Linda, *La femme battue au Canada : un cercle vicieux*, Gouvernement du Canada, 1980, p. 23.

⁶ Voir Touraine, Alain, *Un désir d'histoire*, Stock, 1977, p. 134.

⁷ *Le Devoir*, Montréal, 27 avril 1977.

⁸ Pizzev, Erin, *Crie moins fort les voisins vont t'entendre*, Éd. des femmes, 1975, p. 19-20.

⁹ Women's Research Center and Vancouver Transition House, *Battered and Blamed*, 1980, p. 1.

¹⁰ Rapport du Colloque provincial « Femmes en difficulté », tenu les 26 et 27 mai 1978, à Montréal.

¹¹ Meister, Albert, « Quelques doutes à propos de la recherche-action », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, printemps 1981, p. 189.

¹² *Ibid.*, p. 188.

¹³ Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, direction des Communications, *Cahier de travail des Colloques régionaux sur la violence*, Déclaration du ministre de la Justice.

¹⁴ Beauchamp, Colette, « Marilyn French », *Châtelaine*, vol. 22, n° 6, juin 1981.

¹⁵ Harting, Claire *Journal de Montréal*, « Les Enfants maltraités », 26 février 1981.